PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 29 octobre 2018 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Niccolò

GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET (présidente), Eric PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis

VAUCHER, Lorin VOUTAT

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire

Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés: MM. Alain JAQUES, Pierre ZACHARIAS

M. Thierry BRICHET, secrétaire général

Procès-verbaliste: Mme Inès BURRUS

<u>Assiste</u>: M. Daniel GODEL, comptable communal

* * *

Mme la Présidente ouvre la séance à 19h30, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, excuse M. Pierre ZACHARIAS et M. Alain JAQUES.

Avant de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018, Mme HÜSLER ENZ s'interroge sur la marche à suivre concernant les éventuelles coquilles présentes dans les procès-verbaux du Conseil municipal. Elle propose d'envoyer l'exemplaire corrigé directement à la procès-verbaliste. Cette démarche est validée par Mme la Présidente. Mme HÜSLER ENZ relève aussi que le terme "papier millénaire" a été utilisé au lieu de "papier millenium".

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

Le Service intercommunal d'informatique (SIACG)

Mme le Maire souhaite faire part de quelques chiffres aux conseillers afin de les informer du travail mené par le SIACG. À la fin du mois de septembre a eu lieu l'Assemblée générale ordinaire de l'ACG. À cette occasion, et dans le cadre du compte rendu du SIACG, des chiffres assez étonnants ont été donnés. Mme le Maire rapporte qu'il y a 280 serveurs, 3'400

utilisateurs, 5'600 comptes, 240 kilomètres de fibre optique pour 44 communes, la Ville de Genève ayant son propre réseau. Il y a deux salles sécurisées et les serveurs comportent 40 térabits. Tout ce travail effectué au Boulevard des Promenades décharge les communes du renouvellement de ces serveurs, de l'extension des espaces de stockage, de la sauvegarde des données, etc. Mme le Maire relève que le SIACG achète les licences et que le seul financement versé par la commune de Vandœuvres, qui sera traité lors de l'approbation du budget 2019, est une cotisation correspondant à la masse salariale dans l'administration. Le SIACG crée aussi des programmes informatiques, dont parmi de nombreux autres celui permettant l'utilisation de MCH2 et le système pour la gestion des biens immobiliers. Ce dernier est un système extrêmement sophistiqué qui permet de gérer tout ce qui est du domaine de l'immobilier au niveau communal. D'autres programmes ont été créés, tels que des systèmes pour les cimetières, pour le service de contrôle interne, pour la police municipale, pour la petite enfance, etc. Ainsi, Mme le Maire souligne l'importance du SIACG dans le fonctionnement informatique des communes.

Le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP)

Mme le Maire rapporte quelques chiffres au sujet du GIAP, qui ont été présentés le même jour que ceux concernant le SIACG. Le GIAP dispose d'un budget annuel de 58 millions, ce qui représente 26'000 enfants par jour et environ 6 millions d'enfants par année. Chaque année il y a une augmentation de la fréquentation de près de 7% à midi et de 7.5% le soir. Le GIAP compte 1'500 animateurs et accueille de plus en plus d'enfants, car le canton de Genève pratique l'accueil universel, sans condition. Ceci signifie que tout enfant est accepté d'office, indépendamment de la question de savoir si les parents travaillent ou auraient la possibilité d'accueillir leur(s) enfant(s) à midi ou le soir. Le GIAP est une filiale de l'ACG dont l'activité implique d'importants montants d'investissement et de budget de fonctionnement, ainsi que beaucoup de travail sur le terrain, déployé par des animateurs, et au sein de l'administration du GIAP. Mme le Maire rappelle que 3 millions ont été votés par l'Assemblée générale du GIAP en 2017 afin d'améliorer la façon d'accueillir les enfants. Un portail internet en ligne, MyGiap, a été créé à cet effet et est déjà accessible en se connectant à « my.giap.ch ». D'ici à la rentrée 2019, toutes les prestations de la plateforme pourront être utilisées. Il sera par exemple possible d'accéder aux fonctionnalités de « restoscolaire.ch » par la plateforme. Les parents pourront abonner ou désabonner leurs enfants. Ces 3 millions votés en 2017 permettent donc d'améliorer l'utilisation des prestations parascolaires grâce à ce portail en ligne, ce qui comprend notamment les inscriptions, les (dés)abonnements et le paiement des factures.

Plan directeur communal (PDCom)

Mme le Maire et M. DESPLAND retourneront vendredi 2 novembre à l'office de l'urbanisme pour la finalisation du Plan directeur et le compte rendu final sur la période d'examen technique par les services de l'État. Mme le Maire informe les conseillers que le groupe de travail s'est réuni il y a quelques semaines (le 10 octobre 2018) afin d'examiner toutes les remarques que ces différents services et offices avaient faites sur le Plan directeur communal de Vandœuvres. Ces remarques seront donc présentées à l'office de l'urbanisme pour faire le point, avant de passer à la phase ultérieure qui est celle de la communication avec les communes voisines et de l'information à la population. Mme le Maire annonce que le regard que portera l'office de l'urbanisme vendredi prochain sur le Plan directeur sera aussi évidemment fortement axé sur la stratégie de la zone 5. Le planning montre que la séance d'information à la population ne pourra certainement pas avoir lieu avant le début de l'année prochaine.

Demandes d'autorisation de construire

Mme le Maire mentionne qu'il s'agit des allers-retours d'anciens dossiers et de quelques nouveaux dossiers. Elle rappelle notamment que trois recours ont été déposés, ce qui n'est jamais fait de gaieté de cœur. Ces oppositions visent notamment à ce que l'office des autorisations de construire respecte le fait que la stratégie de densification de la zone 5 est en période test. Actuellement ce n'est pas le cas, car les décisions, prises dans des dossiers où l'Exécutif a préavisé défavorablement, ne tiennent pas compte de la stratégie mise en place par la commune. Indépendamment de la phase test de la stratégie de densification, l'Exécutif est obligé d'appliquer la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) et notamment l'article 59 sur le rapport des surfaces, alinéa 4. La loi ayant été modifiée, impossible de faire autrement, mais ceci implique aussi que soit respecté le mode de faire de la commune. Ainsi, entre l'obligation d'appliquer la LCI, le projet test du Plan directeur communal de Vandœuvres et les réactions des Vandœuvriens, la situation de l'Exécutif est difficile et délicate. En effet, nombreux sont les communiers qui déplorent la densification, notamment lorsqu'ils sont riverains. C'est un droit incontestable et incontesté. D'autres, moins nombreux, sont aussi fâchés contre l'Exécutif parce qu'ils estiment que lorsqu'un préavis défavorable est donné, on limite les droits des propriétaires et on leur porte préjudice. L'Exécutif a ainsi reçu une menace de demande de paiement de dommages et intérêts. Ces derniers ignorent apparemment que la commune a une stratégie de développement, car ils vont jusqu'à affirmer que Vandœuvres ne souhaite pas se développer. Mme le Maire, s'adressant à M. PROVINI en particulier, affirme qu'elle est d'accord de rédiger un nouvel article à ce sujet dans la Coquille. Ne souhaitant pas réécrire la même chose que les années passées, elle fera référence aux numéros précédents dans son article.

Esplanade

Mme le Maire demande de fixer un rendez-vous afin d'aller voir les briques des façades des immeubles. Elle recommande aux conseillers, quand ils passent sur la route de Meinier, de regarder si cela leur plaît à l'état actuel. D'après elle, c'est comme ça que c'est le plus durable. Concernant l'avancement des travaux, Mme le Maire annonce que le démarrage du second œuvre est très lent, ce qui donne l'impression que plus rien ne se passe sur le chantier. Quant à la question des dépenses à ce jour, Mme le Maire y reviendra si nécessaire dans le cadre du budget.

Par ailleurs, Mme le Maire annonce que l'Exécutif a dû adopter un règlement sur l'occupation du domaine public par les installations de chantier. Ceci est une compétence résiduelle qui normalement appartient au Conseil Municipal. Compte tenu des discussions au sein de l'Association des Communes Genevoises et de différents avis de droit, ainsi que du service juridique de l'ACG (sur la façon de procéder suite à une modification de la loi genevoise sur les routes donnant la compétence aux communes de fixer une redevance périodique pour l'empiétement sur le domaine public par les chantiers), la commune de Vandœuvres, au vu de la technicité du sujet, a adopté le modèle recommandé par l'ACG. L'Exécutif y a intégré quelques réflexions et en a fait un « Règlement de la commune de Vandœuvres sur l'occupation du domaine public communal par des installations de chantier » qui a été, sauf erreur de la part de Mme le Maire, publié sur le site internet de la commune. Les conseillers pourront le consulter.

À ce propos, Mme le Maire constate qu'elle a oublié d'excuser M. Thierry BRICHET, absent pour cause de maladie.

M. PROVINI demande des précisions quant aux 44 communes reliées par fibre optique. Mme le Maire confirme que c'est la Ville de Genève qui n'est pas incluse dans les 44, car elle a

elle-même son propre réseau. Mme le Maire mentionne aussi que la fibre optique relie uniquement les bâtiments publics.

Mme MISEREZ demande à Mme le Maire si le Conseil municipal ne devrait pas approuver le règlement de la commune de Vandœuvres sur l'occupation du domaine public, avant que ce dernier ne soit mis en ligne. Mme le Maire vérifiera si le règlement doit être approuvé ou seulement présenté au Conseil municipal. Si une approbation est nécessaire, il sera retiré du site et présenté à la séance du mois de décembre.

À la question de M. SCHMITZ sur les interactions avec le canton, dans le cadre du Plan directeur communal, Mme le Maire répond que c'est suite à des préavis de services tels que la DGT, la DGAN et même la commission d'architecture que les dossiers sont renvoyés à l'Exécutif. L'Exécutif donne un préavis défavorable et les dossiers reviennent à l'Exécutif presque systématiquement pour montrer qu'il y a eu des adaptations. Si le préavis de l'Exécutif reste défavorable dans un deuxième temps, c'est l'Office des autorisations de construire qui réunit les préavis de différents services, dont celui de la CMNS, de la DGT, etc. Si ces derniers sont favorables, excepté celui de la commune, l'Office des autorisations de construire ne fait généralement aucun cas du défavorable. L'Exécutif doit cependant appliquer la stratégie de la commune que le GT PDCom a mise en place, ce que la Direction de l'Office des autorisations de construire ne fait pas. Mme le Maire relève que M. HODGERS, luimême, est mécontent de la situation et souhaite qu'il y ait un suivi. En effet, les décisions de l'Office des autorisations de construire ne mentionnent même pas la stratégie de développement de la commune. On parle du guide cantonal pour un développement harmonieux de la zone 5, mais dans aucun des préavis contre lesquels l'Exécutif a fait recours, il n'est fait mention de la stratégie de la commune. Cela dit, Mme le Maire relève que le Plan directeur est très utile en amont, car la majeure partie des promoteurs consulte l'Exécutif avant de déposer une demande. Ils sont ainsi toujours informés de la stratégie de la commune et sont invités à en prendre plus ample connaissance. Ils en tiennent compte et ensuite, « ça passe ou ça casse ». Par exemple, au chemin de la Cocuaz, ils ont consulté l'Exécutif deux fois. Malgré tout, les discussions n'ont pas permis de se mettre d'accord.

Entraînement pour la Course de l'Escalade

Mme LÉVÊQUE rappelle que le premier entraînement pour la course de l'Escalade a eu lieu il y a 15 jours sur la commune. Il s'est très bien passé. Voici les chiffres : 1'500 personnes étaient attendues, 912 y ont participé dont 302 marcheurs, 175 personnes qui ont couru les 8 km, 250 les 5 km et 185 enfants les 2 km. Mme LÉVÊQUE félicite les efforts de l'équipe de bénévoles qui a été formidable. Une équipe de « choc », qui en a, amusamment, aussi distribué. Cet événement a ravi les organisateurs. Mme LÉVÊQUE remercie donc à nouveau les bénévoles sans l'engagement desquels cette journée n'aurait été un tel succès.

Commission scolaire

Mme LÉVÊQUE annonce que le jeudi 1^{er} novembre a lieu la commission scolaire, à la suite de laquelle un dîner avec le corps enseignant est organisé. Mme LÉVÊQUE suggère aux conseillers municipaux de profiter de cette occasion pour discuter non seulement avec le corps enseignant, mais aussi avec tous les auxiliaires et éducateurs de la petite enfance.

Cuisines scolaires

Mme LÉVÊQUE informe l'audience que les cuisines scolaires ont conçu un nouvel uniforme bordeaux dont le personnel est ravi. Des photographies en témoigneront bientôt. Ainsi, les t-shirts, tabliers et polos resteront sur place, ce qui est un plus en matière d'hygiène. Mme LÉVÊQUE souhaite qu'un pantalon vienne bientôt compléter cet uniforme.

Vide-grenier

Mme LÉVÊQUE annonce que le vide-grenier a lieu ce week-end et que tous les conseillers sont attendus pour chiner un peu, car il y a toujours de bonnes affaires. Ils sont aussi les bienvenus à 11h pour boire un verre. Cafés et croissants seront offerts aux exposants pendant qu'ils se mettront en place. Toute aide supplémentaire est bienvenue, entre 8h et 10h. L'ouverture des stands est à 10h et l'apéritif offert à partir de 11h.

Gestion des déchets verts

M. DESPLAND informe les conseillers que des équipes de jeunes font remplir des questionnaires aux communiers sur les déchets verts, dont il ressort que la gestion des déchets verts et la petite poubelle verte sont sollicitées par les communiers. M. DESPLAND et M. VAUCHER sont en train de déterminer la meilleure façon de procéder pour ramasser, en porte-à-porte, les déchets de cuisine, les collecter au centre du village, les transporter et appliquer un processus de méthanisation. L'objectif est d'utiliser les camions qui collectent déjà les déchets de cuisine des restaurants 3 fois par semaine. Ceci permettrait d'évacuer au plus vite ces déchets de cuisine. La mise en place de ce projet, qui n'est pas encore complètement défini, est prévue pour le début de l'année 2019. M. VOUTAT demande à M. DESPLAND s'il ne serait pas bénéfique de s'associer à des communes voisines pour un tel projet. M. DESPLAND répond par la négative, car Vandœuvres n'a pas le même concessionnaire que les autres communes. Il explique que chaque concessionnaire ramasse les déchets de cuisine des restaurants et des grands magasins d'alimentation et qu'il est donc aisé de rajouter la poubelle verte. La qualité des déchets de cuisine est peu importante pour la méthanisation.

Concours d'architecture concernant la maison Gardy

M. DESPLAND informe qu'une réunion avec le gagnant du concours d'architecture concernant la maison Gardy, le bureau COMTE, BERTHELOT et NETO SA, est prévue la semaine prochaine, ou la suivante, afin de démarrer le projet.

3. Communications du Bureau

Mme la Présidente n'a pas de communications du bureau.

4. Comptes rendus des commissions

Aide sociale et humanitaire - séance du 26 septembre 2018

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture du compte rendu :

La commission Aide Sociale et Humanitaire s'est tenue le 26 septembre dernier.

L'ordre du jour de la dernière commission a été approuvé.

Subventions données:

Amis du Tibet : une subvention de Fr. 3'000.- a été accordée à cette association afin de participer à la création de potagers, distribution d'arbres fruitiers, développement de projets d'amélioration de l'élevage dans 10 villages, cours de formation pour fournir des connaissances techniques et assurer la durabilité et plantation de graines.

Krousar Thmey (Cambodge): Après discussion la commission octroie un montant de Fr. 2'500.- afin de poursuivre le soutien à la maison familiale de Battambang, maison qui permet

aux enfants de bénéficier d'un cadre de vie sain et sécurisé, d'être nourris et soignés, d'aller à l'école et de profiter d'activités extrascolaires.

M.A.A (Maasai Aid Association): Un montant de Fr. 2'000.- a été accordé pour des infrastructures scolaires dans 2 villages au Kenya et la réparation de 2 puits dans des régions arides au nord du Kenya.

Association OMED (Afghanistan) : La commission octroie un montant de Fr. 4'000.- pour un projet de fourniture de matériel scolaire pour une école publique mixte de 3'600 élèves d'un bidonville de Kaboul.

Pont du Mali : Un montant de Fr. 3'000.- a été accordé à cette association afin de soutenir des journées sociosanitaires dans différentes villes du Mali.

SolidArité : Après discussion, la commission octroie un montant de Fr. 500.- pour un projet d'arteliers d'art proposés aux personnes migrantes, activités pour les distraire et pour animer leur vie quotidienne. Camps de migrants de Moria à Lesvos.

Surya (Népal): Fr. 2'500.- a été accordé pour un foyer qui accueille des jeunes filles physiquement handicapées des souches les plus basses. Cette somme contribuera à l'accueil de nouvelles fillettes.

Un enfant, un sourire (Pérou) : La commission octroie un montant de Fr. 2'000.- afin de collaborer à une structure qui s'occupe des enfants des rues et qui s'efforce de leur assurer des soins dentaires.

Association Aide au Népal: Fr. 3'000.- afin de permettre l'acheminement et l'installation de fourneaux familiaux et la création de 25 latrines dans un village à 2'000m d'altitude et dans un district très reculé qui a beaucoup souffert du tremblement de terre d'avril 2015.

Les points à l'ordre du jour ayant été tous abordés, la séance est levée à 19h55.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Travaux - séance du 8 octobre 2018

M. OLTRAMARE donne lecture de lecture du compte rendu :

Rapport commission Travaux 08.10.2018. Les thèmes suivants ont été discutés durant la commission du 08.10.2018 :

1. Bâtiments communaux : travaux à prévoir

Suite à la retraite du jardiner du parc de la mairie et des concierges de l'école, d'importants travaux de rénovation doivent être effectués dans les deux appartements communaux. M. DESPLAND a demandé des devis.

2. Routes communales: Travaux Jacques-Rutty

Les travaux du chemin Jaques-Rutty sont en cours et devraient se terminer impérativement le 15 novembre. Une légère plus-value est attendue concernant les travaux du géomètre, mais sera absorbée par le devis général.

3. Zone 30 – chemin de la Blonde

M. DESPLAND indique qu'il a délégué la surveillance du chantier de la zone 30 km/h au carrefour Blonde / Buclines à M. BRICHET. Une discussion est lancée sur le commencement et le délai de ces travaux. M. DESPLAND n'ayant pas pour l'instant de retour détaillé sur l'avancement de ce dossier, le Président espère que les commissaires auront un peu plus de précision à la prochaine Commission.

4. Chemin de l'Abri

M. DESPLAND, indique qu'à ce jour, il n'a toujours pas reçu de M. BRICHET, les prix d'un devis comparatif avec et sans les travaux des SIG, pour une installation de balises d'éclairage, ainsi que la réfection du chemin l'Abri, projet lancé à la Commission du 3 octobre 2017. Les commissaires sont étonnés, voire consternés que rien n'ait été encore fait plus d'un an après, et une longue discussion est lancée afin de comprendre le pourquoi d'un tel manquement d'information.

5. Divers

M. DESPLAND informe la commission, d'une proposition informelle privée d'un projet d'éclairage du temple, qui permettrait de le mettre en valeur la nuit tombée. Le temple n'étant pas un bâtiment communal, c'est à l'Église protestante de se prononcer sur cette idée. À l'unanimité, la commission serait d'accord à une éventuelle participation, s'agissant d'un bâtiment important sur la place du village.

La mise en place des clés magnétiques dans l'école va prochainement commencer.

M. DESPLAND indique qu'il n'a toujours pas de retour des avis des commissaires et des enseignants, par rapport aux films solaires posés sur une des fenêtres de l'école.

M. DESPLAND mentionne, également, que le projet de remplacement du tout-venant sur la place de Vandœuvres suit son cours.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme de LISLE-SARASIN demande s'il s'agit de refaire complètement la place du village ou de changer de matière. M. DESPLAND explique que le projet est de la refaire exactement à l'identique, en utilisant la même matière. À l'heure actuelle, il y a de la boue qui remonte. Ce seront les mêmes entreprises qui effectueront ces travaux.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

➤ Information et publications - séance du 18 octobre 2018

M. PROVINI donne lecture du compte rendu :

Rapport Commission Information et Publications du 18 octobre 2018.

À la suite de l'approbation du PV de la séance du 18 septembre dernier, complété de quelques précisions, la commission poursuit son travail de conception du prochain numéro de la *Coquille*. La lecture des futurs articles commence, ainsi que le choix des photographies et illustrations. Il est noté que certains articles sont encore en attente, de même que l'éditorial du président. Les commissaires décident également de repousser l'article sur l'emplacement des défibrillateurs au prochain numéro, en effet le choix des nouveaux modèles n'ayant pas été encore entériné. Il est aussi remarqué que des articles sont ou seront rédigés, soit par d'anciens membres de la commission, soit par des habitants. Nous les remercions par avance.

Durant la partie « divers et propositions », Mme HUYGHUES-DESPOINTES demande à consulter les statistiques de fréquentation du site internet de la Mairie, comme promis lors de la séance précédente. Le président s'excuse d'avoir oublié le document sur son bureau, et promet de l'amener à la prochaine séance.

Concernant le débat sur la modification de la *Coquille* suite à la présentation de journal de la Commune d'Anières, les commissaires sont d'avis de conserver le format actuel jusqu'à la fin de la législature. Néanmoins, une rubrique « Infos pratiques » pourrait être ajoutée, cela sans changer le concept actuel.

La séance est levée à 20:48.

M. PROVINI indique qu'il a pris les statistiques avec lui afin que tout le monde puisse les consulter. Il les apportera aussi à la prochaine commission, comme promis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Financière et administrative - séances des 15 et 16 octobre 2018

M. SCHMITZ donne lecture du compte rendu :

La commission financière et administrative s'est réunie les lundi 15 et mardi 16 octobre pour analyser le budget 2019.

Il s'agissait du second exercice sous MCH2, mais présenté cette fois sous le format définitif de MCH2 – le même qui vous a été envoyé par courrier – et avec un plan quadriennal présenté pour la première fois à la commission.

Après une brève analyse des fonds spéciaux, des liquidités et des taux négatifs, la commission décide de lancer, lors d'une prochaine séance, le débat sur les investissements en papier-valeurs des liquidités de la commune. Une discussion semblable avait eu lieu lors de la législature précédente.

Le budget est ensuite analysé.

Avec des revenus de Fr. 11'009'210.-, des charges de Fr. 10'727'210.- et un excédent de Fr. 282'000.-, le budget est proche de celui de l'année précédente. Il est à noter que la production de base est en légère baisse par rapport à l'année précédente.

La commission passe ensuite chaque ligne comptable en revue. Avec l'intention d'augmenter la granularité des divers postes, maintenant que MCH2 est mieux connu, la commission suggère diverses modifications et ajustements, en accord avec l'Exécutif, notamment dans les honoraires, conseils et expertises.

Le total des modifications se chiffre par une réduction des charges de l'ordre de Fr. 260'000 CHF.

La commission a ensuite accepté le budget et les délibérations à l'unanimité.

Vous avez donc reçu par la poste le nouveau projet de budget incluant ces modifications et qui montre des revenus de 11'0090'20 CHF et des charges réduites pour atteindre un excédent de 540'500 CHF. Les délibérations ont été ajustées en conséquence.

Il a été suggéré entre-temps de profiter de cet excédent pour ajouter quelques amortissements extraordinaires qui vous seront présentés ce soir avant la votation des délibérations pour pouvoir réduire ce chiffre, de l'ordre de Fr. 260'000.-.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme ERMACORA demande, étant donné que des frais seront engagés pour la parcelle Gardy, puisque le mandat a été attribué au mois de juillet, s'il ne serait pas judicieux d'avoir des liquidités pour payer le projet ou une partie, plutôt que d'avoir des amortissements extraordinaires. Mme le Maire répond que ces Fr. 250'000.- d'amortissements extraordinaires permettent de « faire de la place » pour les amortissements suivants qui arriveront bientôt avec l'Esplanade, notamment. Elle annonce qu'il y a bientôt Fr. 14'000'000 millions de dépensés pour l'Esplanade. Dans la délibération du 29 février 2016, l'Exécutif s'était engagé à ne pas emprunter plus de 15 millions. Il est important de laisser des liquidités pour les projets à venir. Peut-être sera-t-il nécessaire d'emprunter pour l'Esplanade afin de garder des disponibilités pour Gardy, etc.

Par ailleurs, Mme le Maire profite d'apporter quelques réponses supplémentaires. Premièrement, concernant la question du réseau primaire, Mme le Maire avait dit qu'il s'agissait certainement des sacs de routes qui étaient sous les routes cantonales. Après renseignements auprès d'un responsable du service de l'eau, les dires de Mme le Maire lors de la Financière ont pu être confirmés. En effet, le responsable au service de l'eau a confirmé qu'il n'a jamais été question de réseau primaire, qui comprend toutes les installations d'assainissement du canton. Il s'agit donc effectivement d'interventions sur les canalisations de la commune, c'est ce qu'on appelle le réseau secondaire, sous les routes cantonales.

Deuxièmement, Mme le Maire aborde le sujet des amendements. Concernant la citerne de la voirie (page 22 au poste 6150.00.31110.00), Mme le Maire avait dit qu'il y avait un montant de Fr. 8'000.- pour un éventuel achat d'une citerne de 1'000 litres que la voirie aurait pu mettre sur le goupil (petit véhicule électrique). Ce montant figurait d'ailleurs dans la note. Étant donné que le contrat avec M. Giani DAL BUSCO sera reconduit pour l'entretien des fleurs dans le centre du village, la voirie n'a pas besoin d'acquérir cette citerne. Le premier amendement est donc une diminution de Fr. 8'000.- sur le fonctionnement. En revanche, Mme le Maire annonce qu'il va falloir ajouter un montant de Fr. 44'000.- pour la rénovation et la mise aux normes des fenêtres de l'appartement des concierges et de certaines fenêtres des locaux du centre communal. Ainsi, ce montant sera ajouté au compte 0290.10.31440.01. Ces modifications-là, propres au budget de fonctionnement, s'ajoutent à celles auxquelles la commission Financière a procédé.

Finalement, les amortissements extraordinaires concernant l'agrandissement du cimetière, s'élevant à Fr. 124'133.-, pourraient être ramenés à Fr. 0.-. L'amortissement de la balayeuse Ravo, soit Fr. 120'600.- pourrait aussi être ramené à Fr. 0.-. À cela vient s'ajouter un petit montant de Fr. 2'004.- qui est un solde d'amortissement pour le remplacement de l'éclairage public. Le montant total est donc de Fr. 246'737.- d'amortissements extraordinaires ou complémentaires, ramenant l'excédent à Fr. 257'763.-.

M. GODEL précise que ces amortissements extraordinaires n'ont aucun impact sur les liquidités de la commune. Si on amortissait des emprunts alors, en effet, on toucherait une

liquidité. Dans ce contexte, en revanche, il est possible d'amortir. Le fait de réduire l'excédent de la commune est un processus purement comptable. Mme le Maire remercie M. GODEL pour cette précision essentielle.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

5. Projets de délibérations

> Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale 2019 - Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

dans sa séance du 29 octobre 2018

DÉCIDE

par 14 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention

- 1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à 100 %.
 - > Indemnités 2019 à l'Exécutif et au Conseil municipal Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux

DÉLIBÉRATION

Indemnités allouées en 2019 à l'Exécutif et au Conseil municipal

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2019 aux Maire et Adjoints et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2019,

vu le rapport de la commission financière et administrative des 15 et 16 octobre 2018,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 29 octobre 2018,

DÉCIDE

par 14 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention

- 1. De fixer les indemnités allouées au Maire à 75'000 F et aux Adjoints à 112'000 F, soit 187'000 F au total.
- 2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et les séances de commissions à 250 F pour le président et à 150 F pour les membres, soit 95'000 F au total.
- 3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2019 suivantes :
 - 0120.00 Indemnités aux Maire et Adjoints
 - 0110.00 Indemnités aux Conseillers municipaux
 - Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) Budget 2019 Projet de délibération relatif à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

DÉLIBÉRATION

Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) Budget 2019

Projet de délibération relatif à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département du territoire) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions :

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 29 octobre 2018,

DÉCIDE

par 14 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention

- 1. D'ouvrir au Maire un crédit de 240'400 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462

"subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2020.

Mme MISEREZ relève que ce ne sont pas « des amendements » s'ils sont dans la délibération. Mme le Maire répond qu'ils ont été appelés, peut-être à tort « des amendements ». Étant donné que les conseillers ont été d'accord avec ces décomptes et ces ajouts, l'Exécutif a préparé une nouvelle délibération.

> Approbation du budget 2019 - Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

DÉLIBÉRATION

Approbation du budget 2019

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2019, au taux des centimes additionnels.

Vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 10'751'447 F aux charges et de 11'009'210 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 257'763 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 504'500 F et amortissements extraordinaires de 246'737 F, soit :

- a) amortissement complémentaire sur le crédit relatif à l'agrandissement du cimetière pour un montant de 124'133 F,
- b) amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la balayeuse Ravo pour un montant de 120'600 F.
- c) amortissement complémentaire sur le crédit relatif au remplacement de l'éclairage public pour un montant de 2'004 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 1'838'323 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à 31 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 18'975'400 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 18'975'400 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 1'838'323 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 17'137'077 F.

L'insuffisance de financement présumée des investissements des patrimoines administratif et financier n'est pas couverte par les moyens financiers de la commune et nécessite le recours à l'emprunt.

Vu le rapport de la commission financière et administrative des 15 et 16 octobre 2018,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire

le Conseil municipal dans sa séance du 29 octobre 2018

DÉCIDE

par 14 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de 10'751'447 F aux charges et de 11'009'210 F aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à 257'763 F.

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 504'500 F et amortissements extraordinaires de 246'737 F, soit :

- a) amortissement complémentaire sur le crédit relatif à l'agrandissement du cimetière pour un montant de 124'133 F,
- b) amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la balayeuse Ravo pour un montant de 120'600 F,
- c) amortissement complémentaire sur le crédit relatif au remplacement de l'éclairage public pour un montant de 2'004 F,
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à 31 centimes.
- 3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de 8'000'000 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements des patrimoines administratif et financier.

Mme ERMACORA demande si l'Exécutif connaît déjà le taux d'emprunt. Mme le Maire répond par la négative, mais annonce qu'un maximum a été fixé.

M. SCHMITZ demande pourquoi l'emprunt s'élève uniquement à Fr. 8'000'000 et non à Fr. 15'000'000.-. M. GODEL répond que l'emprunt est réparti sur deux années. La première année, il représente Fr. 8'000'000 et la seconde, Fr. 7'000'000, dans le cadre du plan quadriennal sur deux années. C'est une hypothèse de travail conclut Mme le Maire.

6. Projets de résolutions, de motions

Néant

7. Pétitions

Pétition aux Autorités de la commune de Vandœuvres

La pétition a déjà été traitée.

- 8. Questions écrites ou orales
 - Néant
- 9. Propositions du Maire et des Adjoints
 - Néant
- 10. Propositions individuelles et questions
 - Néant
- 11. Date de la prochaine séance
 - séance n° 32 : lundi 10 décembre 2018 à 18h00, suivie d'un dîner.
- 12. Divers
 - Néant
- 13. Dossiers de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 20h35.

La Secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

Laurence MISEREZ

Catherine PICTET